

## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 34/2022/69444/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 21/06/2022 AGENT VISITEUR Olivier Dodet  
 ADRESSE DU CONTRÔLE Zur Holzwarche 33 - 4760 Bullange AGRÈMENT RÉGION WALLONNE AGRW. DEP-048/A/06 expire le 12/10/2024



### COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire **Helmuth Benker**  
 #TVA **non communiqué**  
 Adresse **Zur Holzwarche 33 - 4760 Bullange**

### SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation **Non**

### RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	<b>Non</b>	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	<b>4900</b>	Année d'installation	<b>&gt;30 ans</b>
Origine du réservoir et n° de fabrication	<b>non communiqué</b>	Certificat d'étanchéité antérieur	<b>Non</b>
Dimensions	<b>1,3m de diamètre, 3,7m de longueur</b>	Niveau de liquide (cm)	?
Type de réservoir	Cylindrique - Aérien - En cave - Simple paroi - Métallique		

### CONTRÔLE

Contrôle visuel du réservoir au brûleur	<b>OK</b>	Fonctionnement brûleur	<b>OK</b>
Pollution en dehors du réservoir	<b>Non</b>	Trou d'homme : étanchéité et fixation couvercle :	
Trou d'homme : état général		Raccords	<b>OK</b>
Conduite de remplissage	<b>OK</b>	Conduite de ventilation	<b>pas OK</b>
Conduites d'aspiration et de retour (parties visibles)	<b>OK</b>	Encuvement	<b>pas présent</b>
Contrôle visuel de l'étanchéité	<b>Etanche</b>	Présence d'eau et de boue (cm) avant test	
Présence d'eau et de boue (cm) après test		Taux d'acidité (pH)	/
Conductivité (µS/cm):	/	Contrôle intérieur si nettoyage	/
Système anti-débordement	<b>sonde 98% - test OK - tige non vérifiée (indémontable)</b>	Système de mesure de niveau	<b>présent - conforme</b>
Système de détection de fuite		Réservoir aérien : épaisseur des parois	

### AUTRE(S) REMARQUE(S)

La conduite de ventilation doit déboucher à l'extérieur.

L'autorisation d'exploitation n'est pas présente

**Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois.**



**Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.**

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression(M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Bullange

**Signature du technicien**

